

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard01.40.58.75.00
Annonces01.40.58.77.56
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10
Abonnements..... 01.40.15.67.77
(8 h 30 à 12 h 30)

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 940 - page 593

58 - Nièvre

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la sous-préfecture de Cosne-Cours-sur-Loire.

LE MOULIN SENT'ERRE.

Objet : "nous n'héritons pas la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants". sauvegarde, / préservation ou réhabilitation des terres et cultures ancestrales sans intrant impactant l'environnement de façon néfaste, essai de toutes méthodes, respectueuses de la terre et de son environnement, pour nourrir celle qui nous nourrit, promotion de ces méthodes de cultures par la diffusion des produits dont ils sont issus, récréation de niches écologiques pour les insectes et les petits mammifères pour favoriser la chaîne alimentaire et renforcer la biodiversité, entraide paysanne et rurale, associée à un partage de connaissances dans les cultures et élevages à visé biologique et durable, devenir une force de conviction par l'exemple pour développer une gestion durable et biologique de notre milieu.

Siège social : le bourg, 58350 Saint-Malo-en-Donzinois.

Date de la déclaration : 30 janvier 2014.